



**Politique  
d'intégration  
2024 - 2027**



Jeunesse et  
cohésion sociale

## Abréviations

Liste des abréviations utilisées dans ce document

BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
CCSI	Commission consultative Suisses-Immigrés
CIF	Cours intensifs de français
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
EPEG	Établissement primaire Edmond Gilliard
EPP	Établissement primaire Pestalozzi
EPT	Équivalents plein-temps
ETU	Espace Traits d'Union
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
FIDE	Français, Italiano, Deutsch
GAMYR	Groupe Asile et Migration d'Yverdon et Région
JECOS	Jeunesse et cohésion sociale
LEI	Loi sur les étrangers et l'intégration
LIEPR	Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme
Mini PIC	Mini programme d'intégration communal
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
ORIF	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle
ORP	Office régional de placement
PIC	Programmes d'intégration cantonaux
Réajy	Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et région
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SLR	Service de lutte contre le racisme

## Sommaire

chapitres		page
1	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
2	<b>Cadre légal</b>	<b>5</b>
3	<b>Portrait de la population migrante en ville d'Yverdon-les-Bains</b>	<b>6</b>
4	<b>Graphiques</b>	<b>9</b>
5	<b>Les enjeux de la politique d'intégration</b>	<b>12</b>
6	<b>Description de l'organisation chargée de la mise en œuvre</b>	<b>18</b>
7	<b>Cadre de collaboration entre le BCI et les villes Mini PIC</b>	<b>18</b>
8	<b>Financement</b>	<b>18</b>
9	<b>Priorités communales 2024-2027</b>	<b>20</b>

## Impressum

Graphisme

Mise en page et illustrations:  
Cosmin Niculescu [www.cosmin.world](http://www.cosmin.world), Yverdon-les-Bains

Impression

Atelier Kinkin, Yverdon-les-Bains

Statistiques

Contrôle des habitants, au 31.12.2022

## 1 Introduction

Le Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS), via son secteur intégration, est responsable de mettre en œuvre et de coordonner la politique d'intégration de la Ville d'Yverdon-les-Bains depuis 2010.

Les mesures mises en place dans ce cadre s'adressent à l'ensemble de la population et favorisent la cohésion sociale de toutes les habitant·es de la cité thermale. La politique d'intégration se veut vecteur de confiance sociale et ouvre la voie à une participation civile et politique plus importante, sans a priori culturel, sur la base d'un apprentissage du respect et de la reconnaissance de la différence parmi les 128 nationalités présentes.

Depuis 2014, le JECOS poursuit une stratégie qui inclut le Mini PIC (mini programme d'intégration communal) dans sa politique d'intégration. Dans le même temps, ses objectifs se basent sur les objectifs fédéraux du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) et sur les projets existants portés par les acteurs de l'intégration, ainsi que le développement de la politique du bien-vivre ensemble du JECOS.

Au niveau local, la politique d'intégration a vocation à réduire les disparités entre les Suisses et les étrangers·ères via diverses mesures adaptées aux écueils existants. Que ce soit par une information mieux adaptée au public ou dans le développement de lieux d'accueil pour la petite enfance, chaque mesure va chercher à améliorer l'accès aux prestations pour les immigré·es. Le JECOS n'y travaille pas

seul, tous les services communaux ainsi que les institutions cantonales forment des partenaires institutionnels essentiels pour développer les ressources de près de la moitié de la population yverdonnoise (39 % de la population est étrangère et 43 % des habitant·es sont né·es à l'étranger).

Au niveau suisse, selon le dernier rapport de l'OCDE, les étrangères et les étrangers s'insèrent plus facilement sur le marché du travail (+2 % en Europe), mais leur vie quotidienne reste marquée par la précarité. Cette évolution s'explique en partie par un niveau d'études plus élevé chez les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. Pourtant, un·e immigré·e sur deux est inactif·ve ou surqualifié·e dans son emploi. Afin de pallier à ce déficit, la politique communale propose de renforcer le domaine de l'emploi et de la formation, entre autres.

Des informations sur la démographie en Ville d'Yverdon-les-Bains complètent les graphiques présentés dès la page 9. Elles permettent de saisir les enjeux propres à ce domaine en lien avec la population qu'elle concerne.

Au-delà des études démographiques et statistiques, un important travail d'échanges avec les différents partenaires a été effectué, lors de l'évaluation de la politique d'intégration en décembre 2022, puis lors de la consultation en février 2023. Des axes prioritaires ont pu être déterminés et sont réunis en un corpus de seize mesures qui forment la colonne vertébrale de la nouvelle politique d'intégration 2024-2027.



128 nationalités sont représentées à Yverdon-les-Bains

## 2 Cadre légal

Avant de passer à l'analyse et aux mesures à proprement parler, il est utile de rappeler le cadre légal guidant l'action communale en matière de politique d'intégration. Cette dernière, souvent résumée sous la devise «encourager et exiger», constitue une responsabilité qui transcende tous les niveaux institutionnels de l'Etat. Les bases juridiques cadrant l'activité communale se déclinent dès lors aussi bien au niveau fédéral, cantonal que communal.

Au niveau fédéral, la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) du 16 décembre 2005 mentionne, à son article 4, que l'intégration poursuit les objectifs suivants :

- L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels ;
- Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle ;
- L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard ;
- Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

La LEI précise également à son article 54 un certain nombre de principes destinés à encourager l'intégration. Il est notamment mentionné que les pouvoirs publics doivent créer des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangères à la vie publique. Ils doivent également mettre en valeur les potentiels de la population étrangère, tenir compte de la diversité et exiger que chacune et chacun fasse preuve de responsabilité individuelle. Il est également ajouté que la Confédération, les cantons et les communes doivent encourager en particulier l'acquisition par les étrangères et étrangers de compétences linguistiques et d'autres compétences de base, la promotion professionnelle et les mesures de prévention en matière de santé ; ils soutiennent en outre les efforts déployés en vue de favoriser la compréhension mutuelle entre populations suisse et étrangère et de faciliter leur coexistence. Il est aussi précisé que l'encouragement de l'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers accomplissent en commun. Il est mentionné dans ces principes que les autorités cantonales d'aide sociale doivent annoncer au service public de l'emploi les réfugié·es reconnu·es et personnes admises à titre provisoire qui sont sans emploi.

Au niveau cantonal, l'intégration est régie par la Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007.

Cette dernière donne également une définition de l'intégration à son article 3 : toute action visant à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux prestations sociales, aux ressources économiques et à la vie culturelle, la participation des étrangers à la vie publique et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers. Les principes qui ressortent de la loi expriment que l'intégration implique, d'une part, la volonté des étrangères de s'intégrer dans la société d'accueil en respectant les valeurs qui fondent l'Etat de droit et d'apprendre le français et, d'autre part, la volonté de cette société de permettre cette intégration. La loi cantonale ajoute que la prévention du racisme résulte de la réprobation des actes, propagandes, justifications et encouragements qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une certaine couleur ou origine nationale ou ethnique ; elle implique la volonté de lutter, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, du travail, de la culture et de l'information, contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale et de favoriser la compréhension et la tolérance entre tous les membres de la société. Il est également mentionné que les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme et que chaque commune doit désigner un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

### 3 Portrait de la population migrante en ville d'Yverdon-les-Bains

Au 31 décembre 2022, la population résidente permanente à Yverdon-les-Bains s'élevait à 29'890 personnes (15'265 femmes / 14'625 hommes). On observe une augmentation de la population résidente de 0.87% au cours de l'année 2022.

Sur les 128 nations représentées (graph. 5, p.11) les ressortissant-es portugais-es restent majoritaires dans la commune (39 pays d'Afrique, 23 pays UE/AELE, 14 pays hors UE, 30 pays d'Asie, 19 pays d'Amérique, 2 pays d'Océanie).

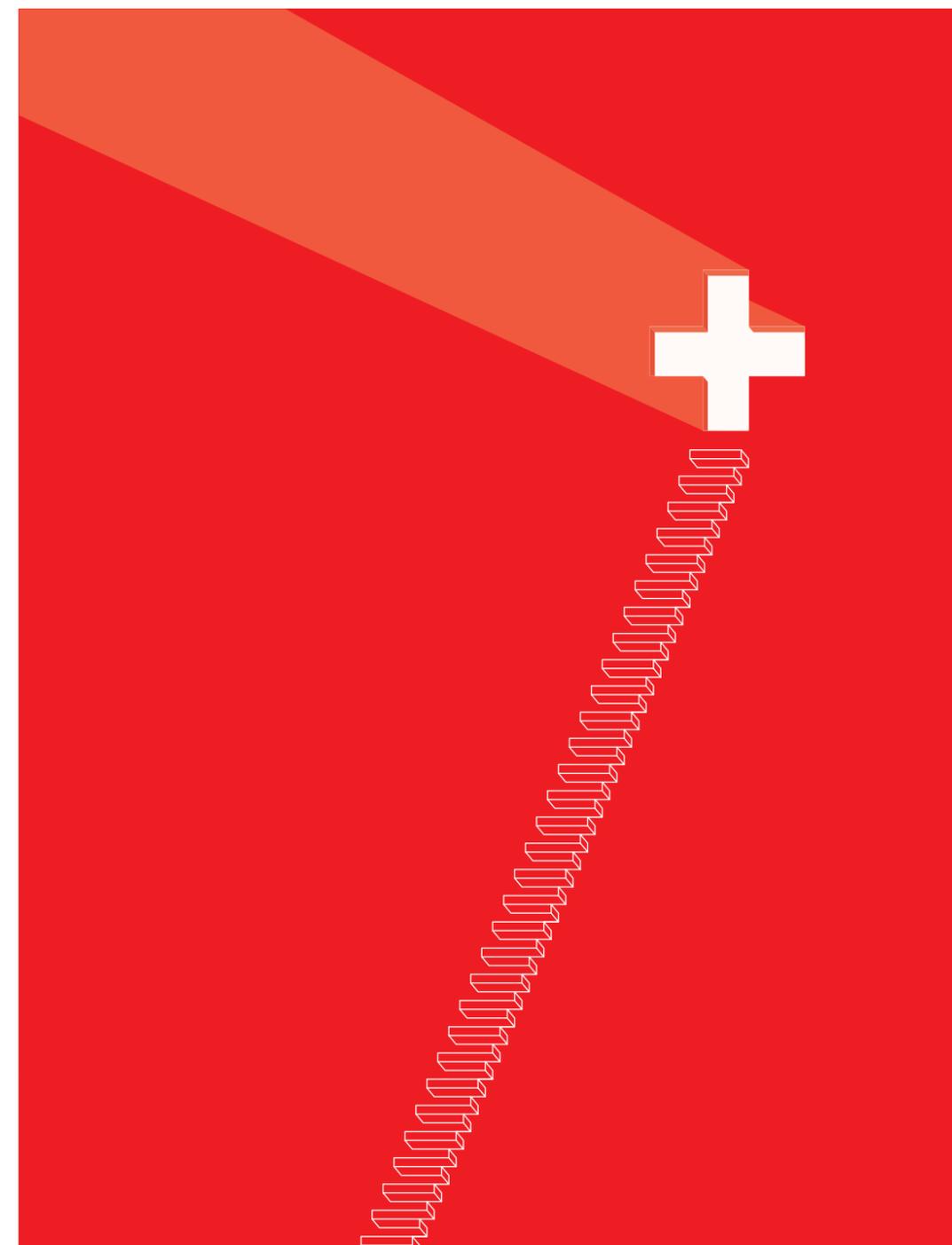
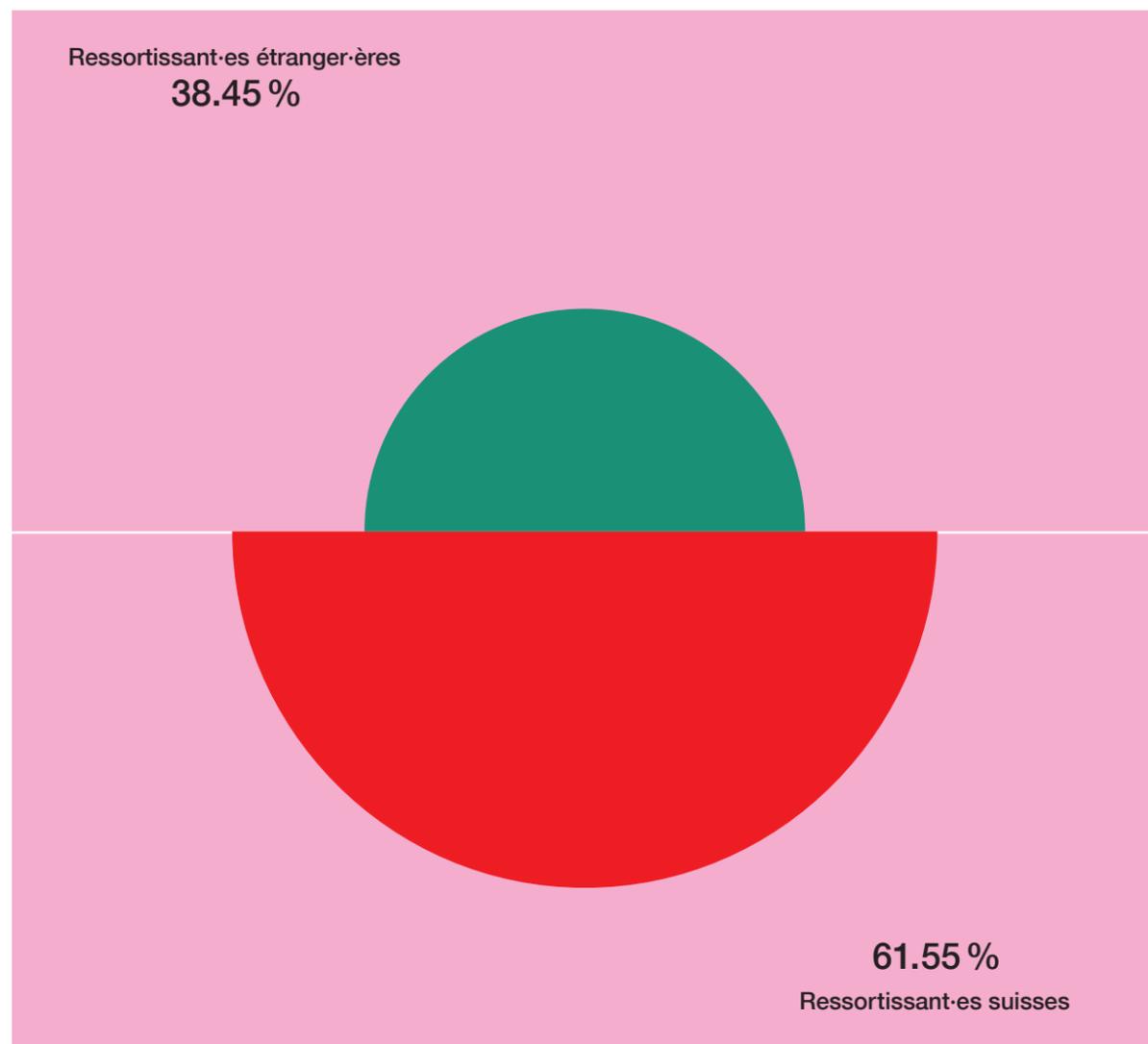
Selon la pyramide des âges (graph. 1, p.9), la grande majorité des habitant-es étranger-ères, ont entre 20 et 50 ans. Ils viennent pour un travail ou par regroupement familial. Plus de deux tiers de la population étrangère vient des pays de l'OCDE. Malgré une forte augmentation des demandes de protection (permis S) en 2022 et 2023, la grande majorité des personnes obtient un permis d'établissement C (graph. 3, p.10).

Un nombre important de requérant-es d'asile arrive non seulement d'Ukraine, mais également

d'autres pays, notamment de l'Afghanistan et de la Turquie. Même si la commune n'est pas juridiquement responsable en première ligne de cette population, elle est impliquée dans de multiples tâches auprès d'elle. Des mesures dans la politique d'intégration sont proposées afin de répondre aux besoins spécifiques de cette population fragilisée par des parcours migratoires chaotiques, en attendant que les institutions (EVAM, CSIR, etc.) et les associations (Gamy, Po-Russk-Y, Tisserands du Monde, etc.) prennent le relais.

Depuis quelques années, de nombreuses personnes installées en Suisse depuis longtemps, retournent dans leur pays d'origine à l'âge de la retraite (en particulier les Portugais-es ayant vécu sur la commune, solde migratoire 2022: -98 personnes).

Nous constatons aussi un nombre supérieur d'enfants en bas âge de nationalité étrangère, car les familles étrangères ont plus d'enfants. Grâce à ces naissances, le solde migratoire communal est de nouveau positif en 2022 (graph. 2, p.10). Il avait été négatif pendant la pandémie.



#### 3.1 La naturalisation

L'acquisition de la nationalité suisse permet de s'engager pleinement comme citoyen-ne dans la société.

Depuis l'application de la loi de 2018, une diminution de l'acquisition de la nationalité est constatée. L'une des principales raisons de cette chute est la nécessité d'être titulaire d'un permis d'établissement C et d'être en mesure de prouver un niveau de langue plus élevé, à l'écrit en particulier. Cela freine de

nombreuses personnes à demander la naturalisation. Une offre en cours de français accessible constitue, notamment depuis l'entrée en vigueur des modifications législatives, une condition nécessaire pour que les étrangères et les étrangers puissent se naturaliser.

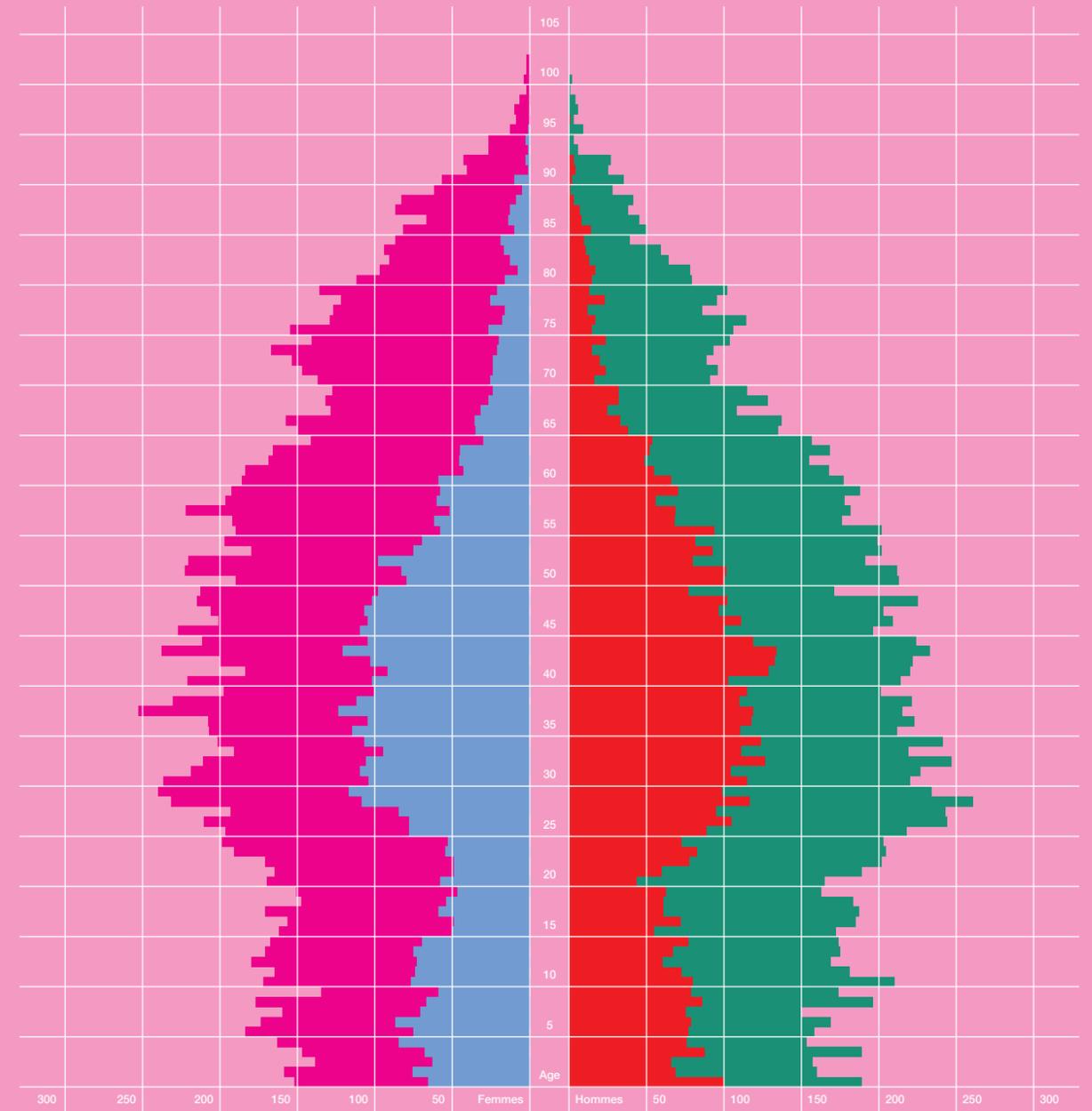
Une augmentation temporaire des naturalisations a eu lieu en 2021 (graph. 4, p.11), due aux traitements des demandes de naturalisation selon le régime de l'ancienne loi.

## 4 Graphiques

### 1 Pyramide des âges

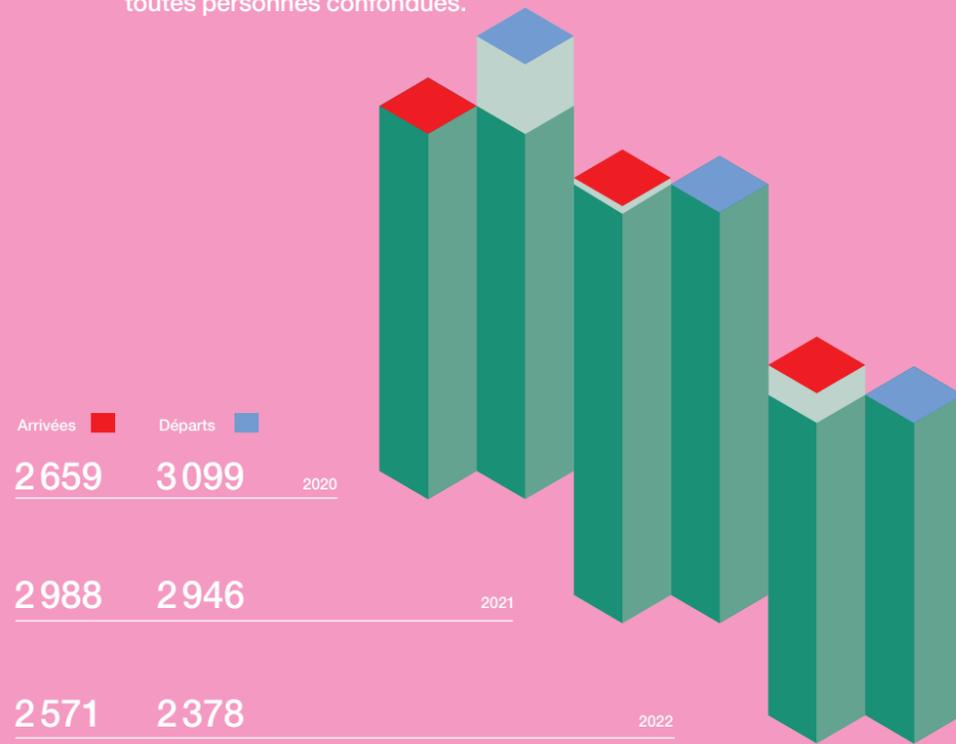
Sur la population totale de 30 559 personnes, 13 341 personnes sont nées à l'étranger (43%)

	Femmes		Hommes		TOTAL	
Suisses	9 910		8 900		18 810	61.55 %
Etrangers	5 639		6 110		11 749	38.45 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 549</b>		<b>15 010</b>		<b>30 559</b>	



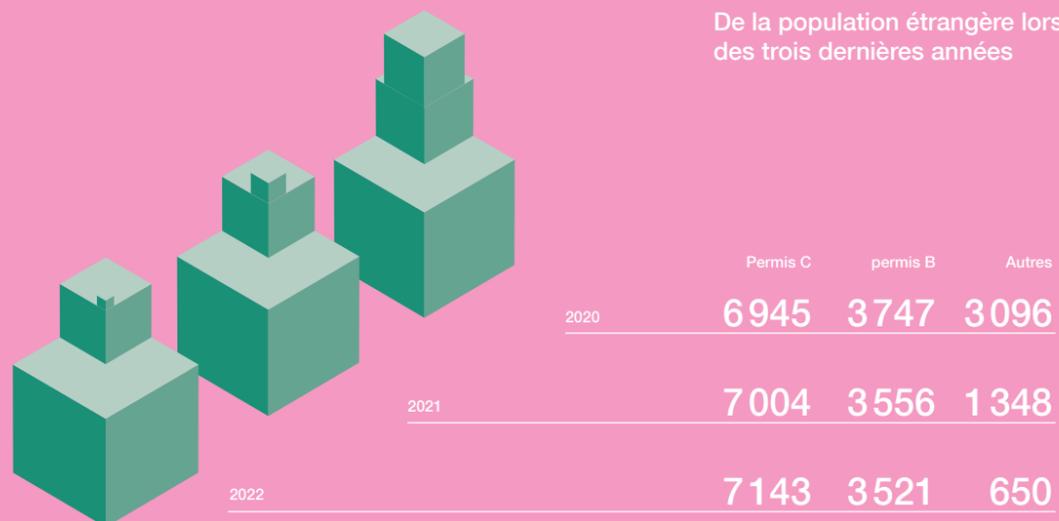
## 2 Solde Migratoire

Nombre d'arrivées et de départs toutes personnes confondues.



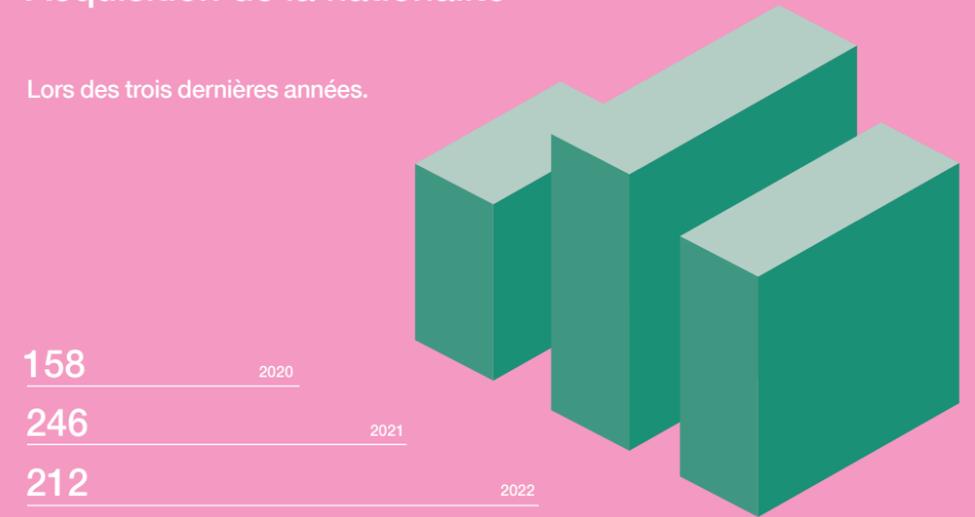
## 3 Permis de séjour

De la population étrangère lors des trois dernières années



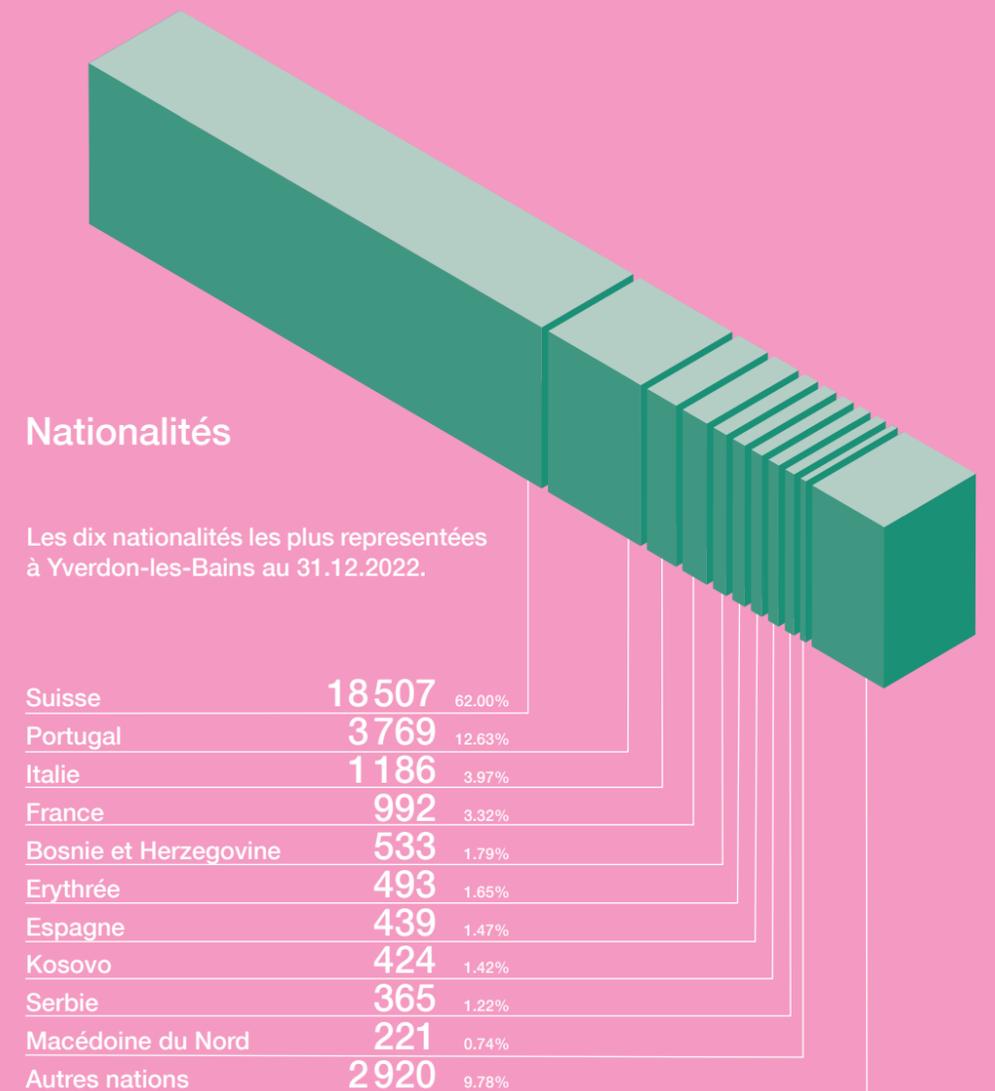
## 4 Acquisition de la nationalité

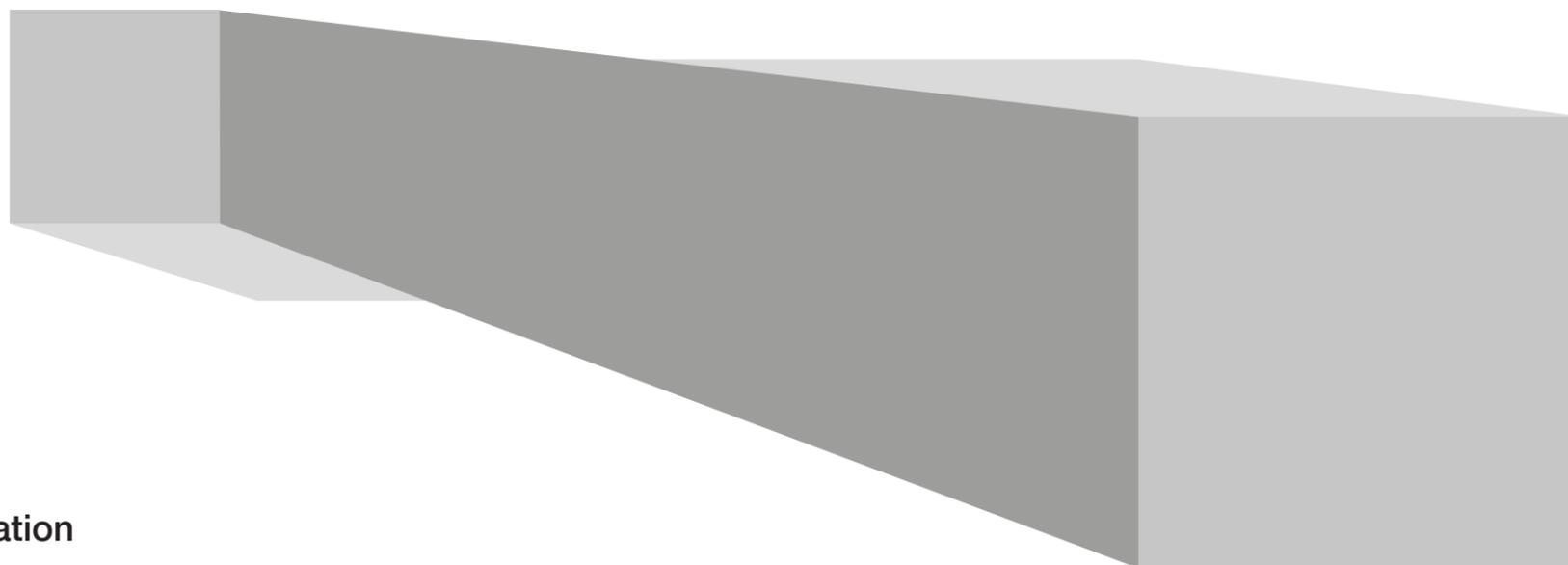
Lors des trois dernières années.



## 5 Nationalités

Les dix nationalités les plus représentées à Yverdon-les-Bains au 31.12.2022.





## 5 Les enjeux de la politique d'intégration

Des constats précédents ainsi que des obligations légales engageant les communes, découlent plusieurs enjeux clés pour Yverdon-les-Bains en matière d'intégration. La réponse à ses défis doit imprégner l'action communale, dont l'intention est ici formalisée dans la politique d'intégration 2024-2027.

En premier lieu, divers enjeux socio-économiques concernant les immigré-es sont à appréhender, décrits ci-dessous :

1. Langue : l'apprentissage de la langue forme une compétence clé de tout processus d'intégration ; de plus, le récent renforcement des exigences linguistiques pour l'obtention tant d'un permis de séjour que de la nationalité rend l'accès aux cours de français encore plus crucial dans l'intégration de la population allophone.
2. Accès aux prestations publiques et à l'aide sociale : tous les titres de séjour ne donnent pas accès aux mêmes prestations publiques en matière notamment d'aide sociale. Mais surtout, l'information sur les droits, critères et lieux d'accès à ces prestations, voir sur leur existence même, peine à être connue des potentiels bénéficiaires.
3. Les immigré-es ne bénéficient pas tou-tes d'un accès équitable au marché du travail ; les freins sont multiples : formation, reconnaissance des diplômes, valorisation des compétences, méconnaissance du milieu professionnel en Suisse et manque de réseau.
4. Certaines catégories de personnes sont plus à risque de se retrouver en situation d'isolement, comme notamment les femmes. Responsabilité exclusive du foyer et de la garde des enfants, ou par manque de temps pour participer à une formation ou à des cours de français, forment autant d'embûches pesant plus particulièrement sur les femmes et rendant potentiellement leur intégration plus lente et moins aboutie que celle des hommes.
5. Cette question est intrinsèquement liée à celle de l'accueil de jour, élément crucial de l'intégration, et ce pour diverses raisons. Premièrement pour les enfants : il leur permet d'entamer le processus de socialisation et de se familiariser tant avec la culture que la langue locale. Cela rend également l'entrée à l'école plus aisée, plus de la moitié des élèves yverdonnois est issu de la migration. Pour les familles et plus particulièrement pour les mères, la possibilité de pouvoir placer les enfants, ne serait-ce que quelques heures par semaine, facilite grandement leur intégration.
6. Les personnes en provenance d'états-tiers présentent un risque plus élevé que les autres de se retrouver en situation de précarité, pour diverses raisons (difficultés d'apprentissage de la langue, manque de formation initiale ou formation initiale non reconnue, embûches à l'entrée sur le marché de l'emploi), selon les études menées notamment par l'Office fédéral de la statistique. Elles sont donc plus propices que d'autres à rencontrer les problématiques listées dans les enjeux précédents, et doivent dès lors faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des politiques d'intégration.

D'autres enjeux touchent eux à la cohésion sociale, et aux conditions du bien vivre ensemble.

7. Croissance de la population étrangère : si en 2023 Yverdon-les-Bains héberge un peu moins de 30'000 habitant-es, il est attendu que ce chiffre monte à plus de 36'000 en 2040. Etant donné que le moteur principal de cette croissance devrait être la migration, le pourcentage de personnes étrangères à Yverdon-les-Bains va assurément être amené à continuer sa progression. Actuellement les naissances d'enfants de nationalité étrangère, a permis en 2022 de retrouver un solde migratoire communal positif.
8. Faire comprendre les règles et les coutumes de la société aux étrangères et aux étrangers comme édicté dans la définition fédérale de l'intégration. Cette dernière implique un effort de compréhension de la société locale par celles et ceux qui la rejoignent. Mais cela nécessite également que les voies et outils nécessaires à ce processus soient mis à leur disposition. Développer et adapter continuellement ces outils et espaces forment un enjeu de la politique de l'intégration communale.
9. Accueil et participation à la vie locale des associations d'immigré-es : ces associations, au-delà de leur rôle essentiel de maintien du lien à la culture d'origine pour les immigré-es, ont également un effet bénéfique sur la société d'accueil, en participant à l'animation de la ville, au partage des cultures et jouant le rôle de relais vers les communautés.
10. La lutte contre les discriminations reste un enjeu central de toute politique d'intégration, aux facettes diverses et multiples. Qu'il s'agisse de déconstruction des amalgames (asile, deal de rue, clichés sur les religions, etc.), de prévention auprès des plus jeunes, ou de lutte contre le racisme structurel, avec notamment ses dimensions internes à l'administration, ou encore de défense des victimes, la thématique reste présente et demandeuse d'actions adaptées.
11. Pour faire face à ces différents défis, dans un contexte voyant plus de 3000 personnes arriver chaque année à Yverdon-les-Bains, dont une forte représentation étrangère, il s'avère nécessaire de renforcer les compétences de la société d'accueil. Qu'il s'agisse des structures d'aide, d'orientation, des cours de langue ou d'autres types de prestations, les moyens fournis aux acteurs et actrices de l'intégration doivent suivre l'évolution des besoins.
12. Finalement se dégage un dernier enjeu, interne cette fois à l'administration, la transversalité : pour la bonne réponse aux défis identifiés précédemment, il est important que l'ensemble de l'administration et de ses services soient informés et préparés de manière adéquate. Si le Secteur intégration se veut le pôle de compétence en la matière, l'ensemble de l'administration ainsi que des représentant-es de la société civile et des associations doivent être impliqués et agir conjointement pour que la politique d'intégration de la Ville soit un succès.

## 5.1 Evaluation

Après plus de dix ans d'existence de la politique d'intégration et afin de préparer sa nouvelle mouture, le JECOS a souhaité procéder en décembre 2022 au bilan du travail effectué. A cet effet, il a mandaté le bureau Evaluanda pour une évaluation externe, des précédentes politiques d'intégration, étendues entre 2010 et 2021. L'évaluation se proposait de répondre à des questions liées à la pertinence et à l'impact des mesures adoptées jusque-là :

- |   |   |
|---|---|
| <p><small>Pertinence:</small></p> <p>→ La politique d'intégration est-elle adaptée au contexte ?</p> <p>→ D'autres axes prioritaires seraient-ils pertinents ?</p> <p>→ Les objectifs de la politique d'intégration étaient-ils et sont-ils adaptés au contexte communal ?</p> <p>→ Les partenaires de mise en œuvre collaborent-ils ou sont-ils en concurrence ?</p> | <p><small>Impact:</small></p> <p>→ Quels sont les effets principaux que les partenaires peuvent identifier depuis la mise en place d'une politique d'intégration communale ?</p> <p>→ La politique d'intégration communale a-t-elle eu des effets au-delà de son public cible ?</p> <p>→ Les choix des partenariats/partenaires sont-ils les plus adaptés au regard des objectifs de la politique d'intégration mise en œuvre à Yverdon-les-Bains ?</p> |
|---|---|

Pour répondre à ces questions, il a été convenu avec le bureau Evaluanda de prévoir un dispositif basé sur une collecte d'information qualitative, basé principalement sur quatre « focus groupes » avec des actrices et acteurs de l'intégration œuvrant sur le territoire communal. Au total 39 personnes ont été entendues, parmi les associations d'immigré-es, les associations locales, les institutions sociales, l'administration communale et les écoles.

Il faut préciser qu'il n'avait pas été prévu de procéder à une évaluation globale et exhaustive de la politique d'intégration, ce qui aurait impliqué d'inclure le public cible dans la récolte de données. Ce choix a été principalement motivé par des contraintes budgétaires.

Dans le rapport d'évaluation, dix recommandations ont été présentées. Le JECOS s'est positionné sur chaque recommandation et leurs potentiels d'amélioration. Cette réflexion a été intégrée dans l'élaboration de la politique d'intégration et les recommandations ont été reprises dans le descriptif des 16 mesures communales de la politique d'intégration.

L'évaluation effectuée sur les dix dernières années de la politique d'intégration, a clairement démontré l'importance d'ancrer les objectifs de la politique d'intégration dans le fonctionnement des structures ordinaires.

Voici les 10 recommandations d'Evaluanda :

1. Davantage partager et communiquer sur la politique d'intégration ainsi que valoriser la connaissance du réseau des partenaires.
2. Inclure davantage la population yverdonnoise non issue de la migration dans la politique d'intégration.
3. Davantage positionner le Secteur intégration comme un acteur transversal pour l'ensemble de l'administration communale.
4. Augmenter le nombre de documents administratifs traduits dans différentes langues.
5. Améliorer les connaissances du personnel de l'administration sur les perceptions, les besoins et le vécu des personnes issues de la migration.
6. Développer l'offre des cours de français.
7. Mettre en place des systèmes de relais parental adaptés aux besoins des familles.
8. Développer l'offre de locaux à disposition des associations.
9. Garantir la transparence des critères d'octroi de financement aux projets et faire la promotion des possibilités de financement.
10. Revoir le rôle et le fonctionnement de la CCSI.

## 5.2 Consultation

Avant de définir la politique d'intégration 2024-2027, une consultation auprès des services communaux et des partenaires a été organisée, en février 2023. Dans cette séance, les recommandations de l'évaluation et les objectifs stratégiques de la confédération du PIC 3 ont été présentés. De nombreuses idées ont été partagées, le mot rassembleur ayant été la transversalité : décloisonner les pratiques et joindre les compétences des différents services.

Dans 4 ateliers, 43 personnes ont débattu sur les mesures mises en œuvre au niveau communal et identifié les stratégies prioritaires de la future politique d'intégration dans les 6 domaines d'encouragement de l'intégration définis par le SEM.

Un consensus d'idées ressort de la consultation autour des nécessités suivantes : augmentation des offres de cours de langue avec une halte-garderie, amélioration de la communication sur les prestations et sur l'accueil dans les services communaux, présence dans les quartiers à déployer pour être au plus proche des bénéficiaires, participation accrue des acteurs et actrices de l'intégration dans les groupes de travail des services communaux et des institutions pour renforcer la transversalité des actions.

Voici un résumé des résultats de ces échanges :

Domaine 1

### Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

- Renforcer la communication en privilégiant les contacts humains pour faire connaître à la population les projets d'encouragement de l'intégration.
- Réaliser une page internet destinée aux nouvelles habitantes et nouveaux habitants, regroupant toutes les informations nécessaires, en plusieurs langues, pour améliorer l'accès et la recherche d'informations.
- Mieux communiquer sur les offres et prestations.
- Signalétique dans l'espace public pour les lieux clés de l'administration communale.
- Stands externes sur la primo-information dans divers événements (sportifs, culturels, populaires).
- Sensibiliser les employé-es de la commune au travail fait à migr'info, augmenter les heures d'ouverture et changer l'emplacement pour une meilleure accessibilité.
- Former le personnel communal de guichet à la communication interculturelle.
- Sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration communale aux questions de diversité et de non-discrimination.

Domaine 2

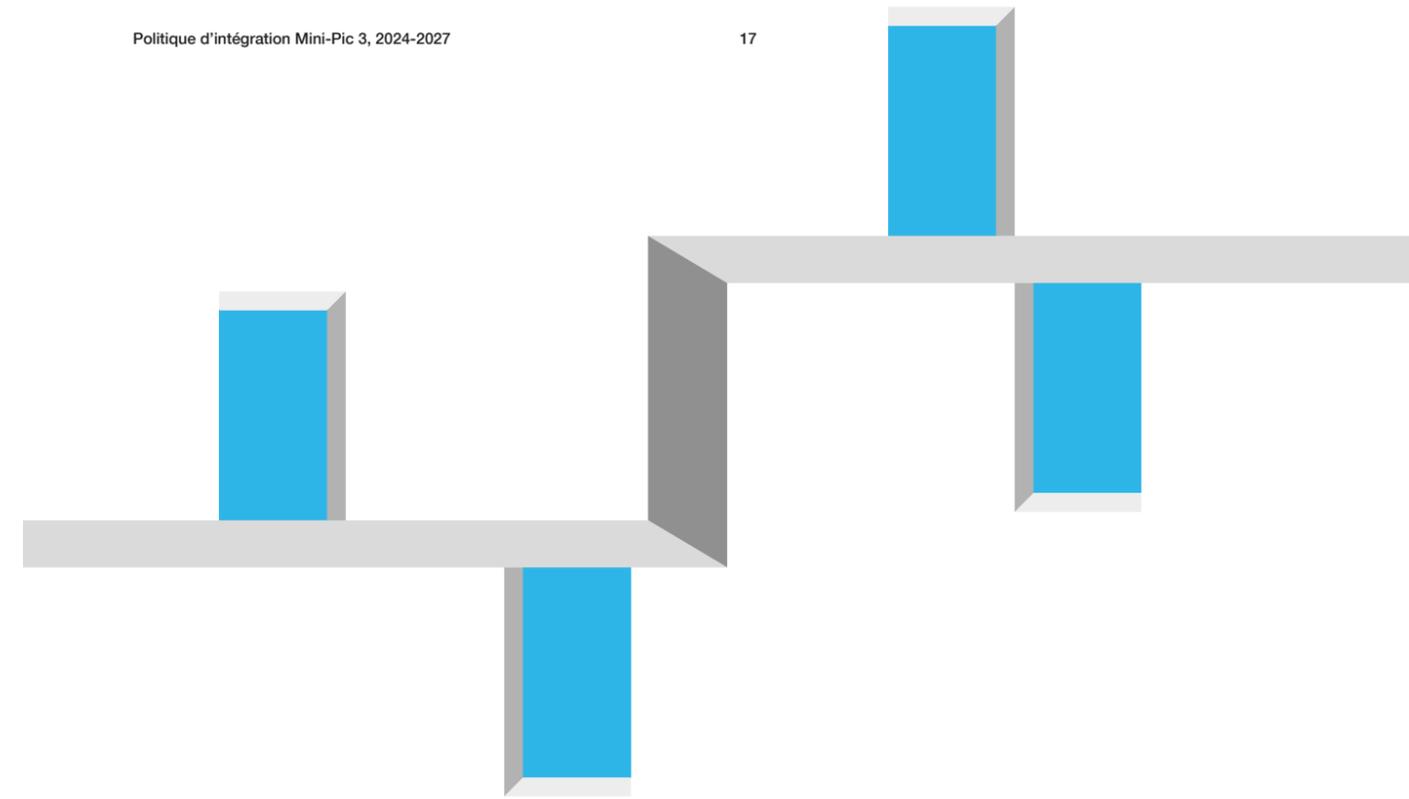
### Langue

- Amplifier l'offre de cours semi-intensifs et intensifs abordables pour accélérer l'apprentissage de la langue, conjointement avec une augmentation des places de garde d'enfants liées.
- Avoir plus d'offres de soutien scolaire dans le domaine parascolaire. Moment clé : passage de la classe d'accueil en classe ordinaire.
- Amplifier l'offre de garde d'enfants à l'Espace Traits d'Union.
- Reprendre les cours de français en entreprises.
- Meilleure formation pédagogique pour les accompagnant-es aux devoirs accompagnés afin de mieux soutenir les enfants, en particulier les élèves allophones.

Domaine 3

### Aptitude à la formation et employabilité

- Dans le cadre du projet «Aide au courrier», proposer une fois par mois un atelier - comment faire un CV?
- Proposer aux entreprises d'intégrer plus d'étrangères et d'étrangers dans leur effectif, grâce à des «mini labs» ou stages pour permettre de pratiquer un métier (comme Démarche, Orif, etc.).
- Encourager les services communaux à engager des personnes détentrices de permis F ou N, afin de favoriser activement l'intégration de ces personnes, dont le permis est un frein à l'embauche.



Domaine 4

### Petite enfance

- Augmenter les places d'accueil en socialisation pour les enfants des familles immigrées.
- Envisager des jardins d'enfants/haltes garderie directement dans les quartiers ou mettre sur pied des cours de français «parents/enfants».
- Demander à l'EVAM d'augmenter l'offre des cours car un certain nombre de parents dont les enfants sont scolarisés à Yverdon-les-Bains ne peuvent pas se rendre à Lausanne à cause des horaires.

Domaine 5

### Vivre-ensemble et participation

- Elargir et adapter les horaires des mesures pour favoriser au maximum l'accès aux prestations et mieux atteindre les publics-cible.
- Travailler en réseau : décloisonner les pratiques et réunir les compétences entre les différents services.
- Offrir à la population yverdonnoise une offre d'intégration par le sport.
- Intégrer les activités dans d'autres événements, culturels ou publics, pour favoriser la cohésion-transversalité des projets.
- Organiser un événement public à large échelle, entre différents services pour créer une mixité entre la population et l'administration publique.
- Promouvoir l'accessibilité de la culture.

Domaine 6

### Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

- Proposer une formation pour l'accueil des bénévoles avec des besoins particuliers.
- Favoriser l'accès au logement subventionné sous l'angle de la non-discrimination.
- Accompagner les bénéficiaires des mesures d'intégration, car parfois la simple transmission d'information des offres disponibles ne suffit pas.
- Offrir un accès à des livres et du contenu d'apprentissage à la bibliothèque, en accord avec les besoins des différentes langues dans la population.
- Proposer des badges qui recensent les langues parlées par le personnel administratif, pour faciliter la communication avec les personnes bénéficiaires des services.

## 6 Description de l'organisation chargée de la mise en œuvre

Le Secteur intégration regroupe 5 employées communales pour un total de 2.09 EPT. En plus, la direction et la réception du service apportent leur soutien via un travail administratif et d'accueil.

La mise en œuvre des mesures est réalisée avec environ 20 agent-es d'intégration, employé-es communaux auxiliaires, issu-e-s de la migration, qui parlent au moins 15 langues différentes. Ils accompagnent les personnes dans le besoin vers les structures qui peuvent les aider, effectuent des traductions ou encore font remonter au Secteur intégration les difficultés de la population en lien avec la migration.

En plus, une dizaine d'associations travaillant pour la prévention sociale sont subventionnées et soutenues administrativement par le secteur pour mettre en œuvre des projets d'intégration.

## 7 Cadre de collaboration entre le BCI et les villes Mini PIC

Le BCI met en œuvre des mesures concrètes visant à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères sur la base des valeurs constitutionnelles communes, ainsi que le respect et la tolérance mutuels. Il supervise le programme cantonal en matière d'intégration (PIC) et gère les financements fédéraux d'intégration. Sur le plan communal, le BCI élabore du matériel d'information à l'usage des personnes nouvellement arrivées qu'il met à disposition des communes, et apporte également son appui à des projets communaux. Une antenne régionale du BCI est installée à l'Espace Traits d'Union, rue du Collège 4, à Yverdon-les-Bains.

Dans les villes de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Vevey, Renens et Nyon, le BCI propose une convention canton-commune sur le même modèle que celle régissant les rapports confédération-canton. Sur la base des objectifs stratégiques de la Confédération, les communes concernées fournissent au BCI un programme d'intégration communal: le Mini PIC. Les communes partenaires inscrivent leurs actions dans quatre domaines d'encouragement: information, définition des besoins en matière d'intégration et conseil; aptitude à la formation et employabilité; petite enfance; vivre-ensemble et participation. Les deux autres domaines d'encouragement: apprentissage de la langue et gestion de la diversité et protection contre la discrimination, restent de la compétence du canton, et leur financement doit dès lors être conventionné hors du Mini PIC. Mais ils restent inclus dans la politique d'intégration communale.

## 8 Financement

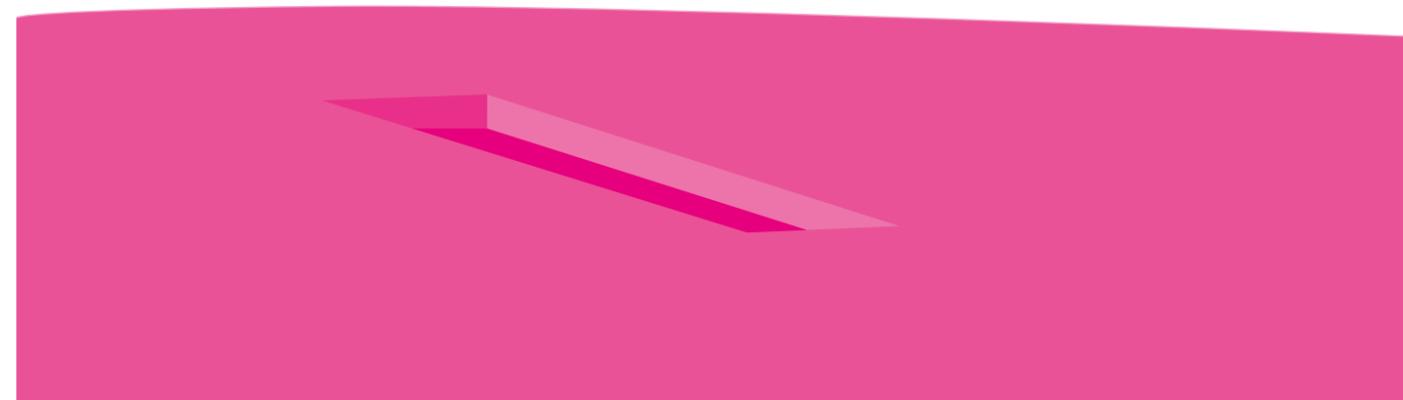
Le Canton a informé le JECOS que son financement pour la période 2024 à 2027 allait rester stable. Pour le Mini PIC, la somme annuelle de 126'100 Frs. est versée pour 4 ans. Deux projets conventionnés sont déposés en même temps et financés pour un montant de 26'250 Frs. par le BCI. En plus, une demande est faite chaque année au Service de lutte contre le racisme (niveau fédéral) pour un montant d'environ 12'000 Frs. Sur un budget total de 510'000 Frs. du Secteur intégration, 162'250 Frs. est versé par le canton et la confédération.

## 8.1 Principes appliqués au Mini PIC

Conformément au principe de l'encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires, le financement doit être assuré dans les limites des différents crédits. L'investissement global en faveur de l'encouragement spécifique de l'intégration effectué dans le cadre du PIC doit être clairement délimité des crédits des structures ordinaires. Les mesures d'intégration en cours dans les structures ordinaires de la Confédération, des cantons et des communes doivent continuer à être financées au moyen des crédits existants; les financements octroyés par le BCI ne doivent en aucun cas se substituer à ces derniers.

L'enveloppe financière est calculée selon la même clé de répartition que celle utilisée par la Confédération: population autochtone pondérée par la population étrangère. La règle 1 Frs. confédération/canton et 1 Frs. commune s'applique.

Concernant le co-financement, les propres dépenses des cantons et des communes qui ont été consenties par les pouvoirs publics sont déterminantes. Les ressources provenant de tiers ne peuvent pas être prises en compte.



## 9 Priorités communales 2024-2027

Plusieurs nécessités d'actions apparaissent sur la base des enjeux de la politique d'intégration. Premièrement, les personnes issues de la migration présentent un plus grand risque de se retrouver dans une situation de précarité que le reste de la population, un renforcement de certaines prestations ciblées apparaît comme nécessaire. Pour cela, il est essentiel de promouvoir les synergies entre les institutions, les associations et la population. Concernant l'accès à l'emploi et à la formation, le Canton a un rôle déterminant à jouer.

Afin de répondre aux objectifs du SEM, les mesures de collaboration inter institutionnelle sont à développer avec l'ensemble des structures ordinaires qui travaillent dans les 6 domaines d'encouragement de l'intégration (concernés par la LEI).

Mais les moyens financiers cantonaux et fédéraux n'ont pas augmentés, et face aux besoins de la population allophone, ils ne sont pas suffisants. Par exemple, l'un des objectifs stratégiques du SEM implique que l'information sur les exigences du droit des étrangers en matière d'attestation des compétences linguistiques soit accessible aux immigré-es. Au sens de la loi, l'offre de cours de français constitue une condition nécessaire pour que les étrangères et les étrangers puissent s'intégrer. Au niveau communal, cette information est relayée dans le cadre des mesures de primo information avec le soutien du Contrôle des habitants.

Toutefois, les offres de cours de langue nécessaires à l'atteinte des niveaux requis en français ne sont pas suffisants. Pour les personnes qui n'ont pas suivi leur scolarité en français, les niveaux d'exigences ont augmenté, qu'il s'agisse de renouveler un permis de séjour ou de demander la naturalisation. Pourtant, l'accessibilité aux cours a très peu évolué. Dans ce contexte, la part communale de subventionnement aux écoles de langue a été augmentée en particulier pour les cours au niveau B1, permettant l'accès à un emploi ou à une formation. En parallèle, des nouvelles places de socialisation pour les enfants des apprenant-es ont été mises à disposition. Pour la commune, l'accès à des cours de français subventionnés est primordial pour garantir aux étrangères et aux étrangers la possibilité de s'intégrer. En effet, au-delà de l'investissement important en termes de temps, les cours de langues peuvent s'avérer très coûteux en termes financiers. Et ceci d'autant plus si les candidat-es ont un faible bagage scolaire. Le coût pour un cours de français peut vite dépasser plusieurs milliers de francs et le coût pour le passeport de langue FIDE auprès d'un institut reconnu, s'élève à 250 Frs.

Depuis 2018, les trois réformes légales représentent un durcissement des conditions pour l'intégration en Suisse et une augmentation des exigences en matière de compétences linguistiques. Les exigences sont d'autant plus élevées que le statut évolue, en particulier pour l'obtention du permis C et de la nationalité.

La situation des femmes est particulièrement préoccupante car en plus du manque de reconnaissance des compétences et des diplômes, le coût et le manque de places d'accueil pour les enfants s'ajoute à la difficulté de trouver une formation, par exemple en français, ou un emploi qui corresponde au profil de la personne.

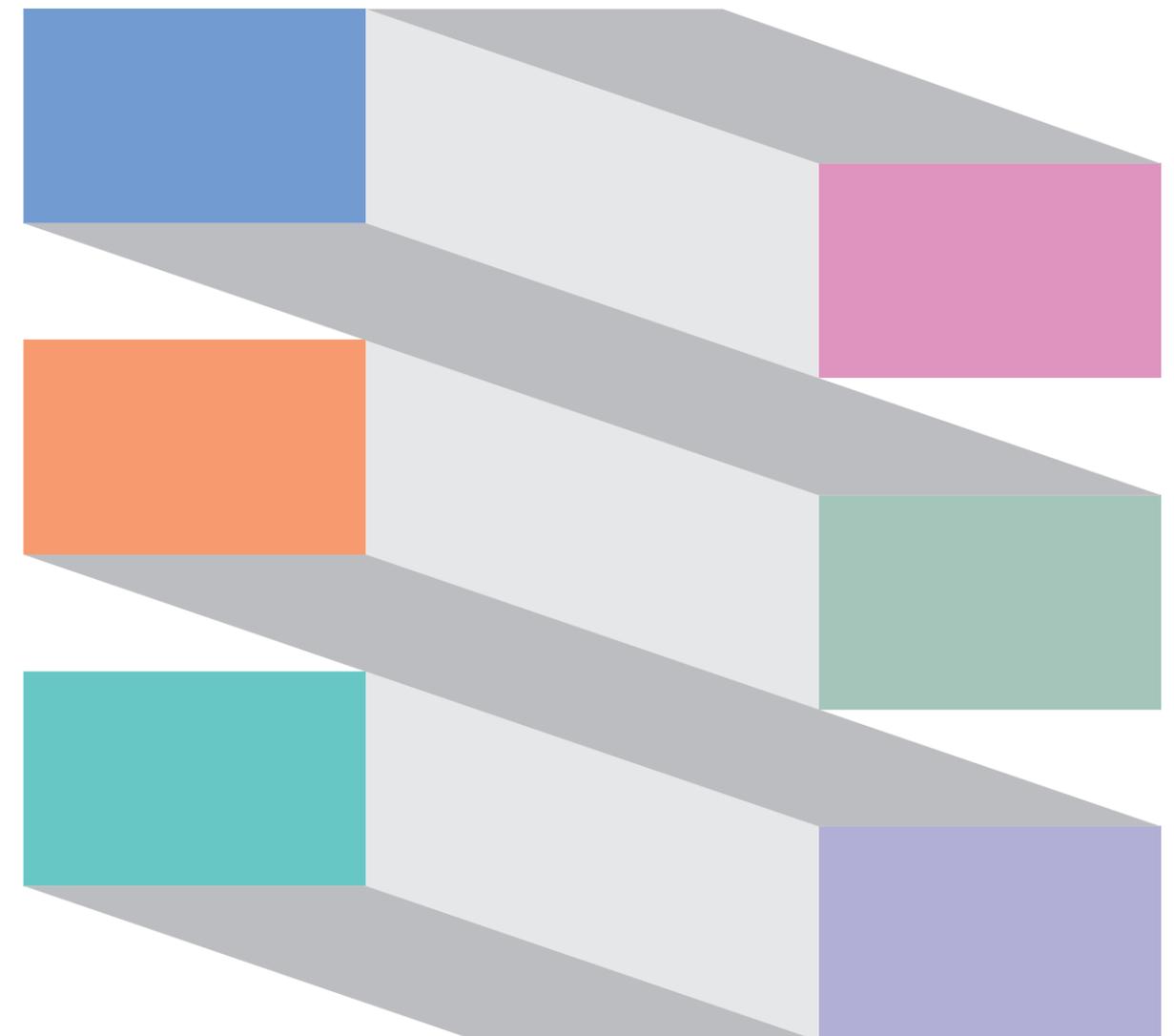
Du point de vue de la société d'accueil, cet échec de l'intégration coûte cher dans un pays où la main d'œuvre manque!

De plus, Yverdon-les-Bains qui se situe dans un pays d'immigration, de par sa qualité de vie et les opportunités du marché du travail, voit sa population progresser au fil des ans grâce à l'immigration. Ce faisant, elle reconnaît et valorise la richesse culturelle apportée par la migration. Mais cela reste toutefois un combat quotidien pour que la société d'accueil valorise l'arrivée des immigrés comme ressource de main d'œuvre et de dynamisme économique.

Ces constats et pistes d'actions posées, il est temps de présenter les mesures concrètes proposées dans le cadre de la politique d'intégration 2024-2027.

### 9.1 Descriptifs des mesures de la politique d'intégration communale

Les 6 domaines d'encouragement de l'intégration et les 16 mesures de la politique d'intégration communale (y compris les 12 mesures du Mini PIC).



## Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

Objectif du SEM:

# Mise en œuvre de la première information et du conseil

## Personnes ayant des besoins d'intégration particuliers

### 1.1 Mesure communale

La permanence sociale migr'info accueille les primo arrivant-es et toute personne qui présente des besoins spécifiques en matière d'intégration.

Le Secteur intégration répond aux besoins d'information des institutions ordinaires et des personnes avec des besoins spécifiques.

Les agent-es d'intégration (personnes issues de la migration) sont engagé-es par la commune en tant que personnel auxiliaire.

Le responsable de la permanence, sous la supervision de la déléguée à l'intégration, encadre l'équipe de travail. Une séance mensuelle d'échanges de pratiques est organisée entre les agent-es d'intégration et le responsable de la permanence.

Les agent-es suivent une formation continue afin d'être bien informé-es et d'assurer un accueil de qualité. Des séances d'intervision sont organisées régulièrement afin d'améliorer les prestations.

Les agent-es d'intégration ont accès à la cartothèque du JECOS avec les dépliants nécessaires pour informer les visiteur-euses. Une fois par mois la permanence sociale est présente dans les quartiers.

Pour les cas particuliers, le suivi est fait sous la supervision de la déléguée à l'intégration, et si nécessaire, en collaboration avec le Centre social régional (CSR), le Centre social protestant (CSP), l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ou d'autres institutions sociales.

### 1.2 Mesure communale

Un dispositif de communication sur l'offre d'intégration est mis en œuvre pour informer la population et les institutions ordinaires.

La diffusion est renforcée, en collaboration avec les réceptions communales et la communication.

Les informations sur les offres d'intégration sont transmises régulièrement aux services communaux et aux partenaires. Ces informations sont relayées sur les réseaux sociaux adéquats et sur les sites Internet (ville et CCSI).

Le langage simplifié est utilisé sur les supports de communication. Les informations sont traduites dans les différentes langues de la migration.

Une cartothèque est tenue à jour en collaboration avec la réception du JECOS afin d'avoir toutes les brochures disponibles concernant les domaines de la politique d'intégration.

Les langues parlées par les collaboratrices-teurs sont recensées et diffusées.

### 1.3 Mesure communale

**Développer et soutenir des projets dans l'école pour les enfants et les parents en processus d'intégration.**

Un dispositif de parents référents est organisé pour améliorer la communication entre l'école et les familles allophones. Les parents référents sont disposés à être des personnes de contact pour les parents d'élèves afin de les soutenir dans la compréhension du système scolaire vaudois. À la rentrée scolaire, les enseignant-es ont la possibilité de faire appel à un parent référent pour participer à une séance des parents des enfants de 1P à 8P et des classes d'accueil dans les établissements primaires.

Une référente engagée par les deux établissements scolaires primaires coordonne le projet avec la déléguée à l'intégration. En cas de situation compliquée, la référente répond aux besoins des agent-es d'intégration et fait le lien avec les directions scolaires. Chaque année, selon l'origine des primo arrivants, les agent-es sont engagé-es selon les besoins des parents et proposent au moins dix langues.

Dans le but d'améliorer la prise en charge des élèves allophones et renforcer les compétences des enseignant-es à accueillir les familles issues de la migration, une rencontre annuelle pour échanger, partager et se tenir informé-es est organisée avec les responsables de l'allophonie, les classes d'accueil et les cours intensifs de français (CIF) de tous les établissements scolaires yverdonnois.

Domaine 2

## Langues

Objectif du SEM:

# Information et conseil en matière d'exigences et d'encouragement linguistiques

# Soutien à l'accès aux offres d'encouragement linguistique axée sur les besoins

2.1 Mesure communale

**Améliorer l'offre de cours de français débutants et avancés (alpha et B1) au niveau communal en augmentant le nombre de cours.**

Un local avec 6 salles est mis à disposition des associations qui donnent des cours de français et d'intégration (l'Espace Traits d'union - ETU). Des rencontres sont organisées entre les trois associations (Caritas, Lire & Ecrire et les Tisserands du Monde) et le JECOS afin d'évaluer les besoins et ainsi répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et faciliter le fonctionnement de cet espace d'apprentissage. Les prestations des trois associations sont subventionnées par la Commune.

Une halte-garderie en libre accès est ouverte 6 demi-journées par semaine (1 demi-journée de plus que dans le Mini PIC 2) pour que les parents puissent suivre les cours et offrir aux enfants un lieu de socialisation et de familiarisation avec le français, tout en les accompagnant dans la séparation mère-enfant dans un cadre sécurisant.

Une supervision pédagogique de la halte-garderie à l'ETU est mise en place par le responsable du réseau RéAjj.

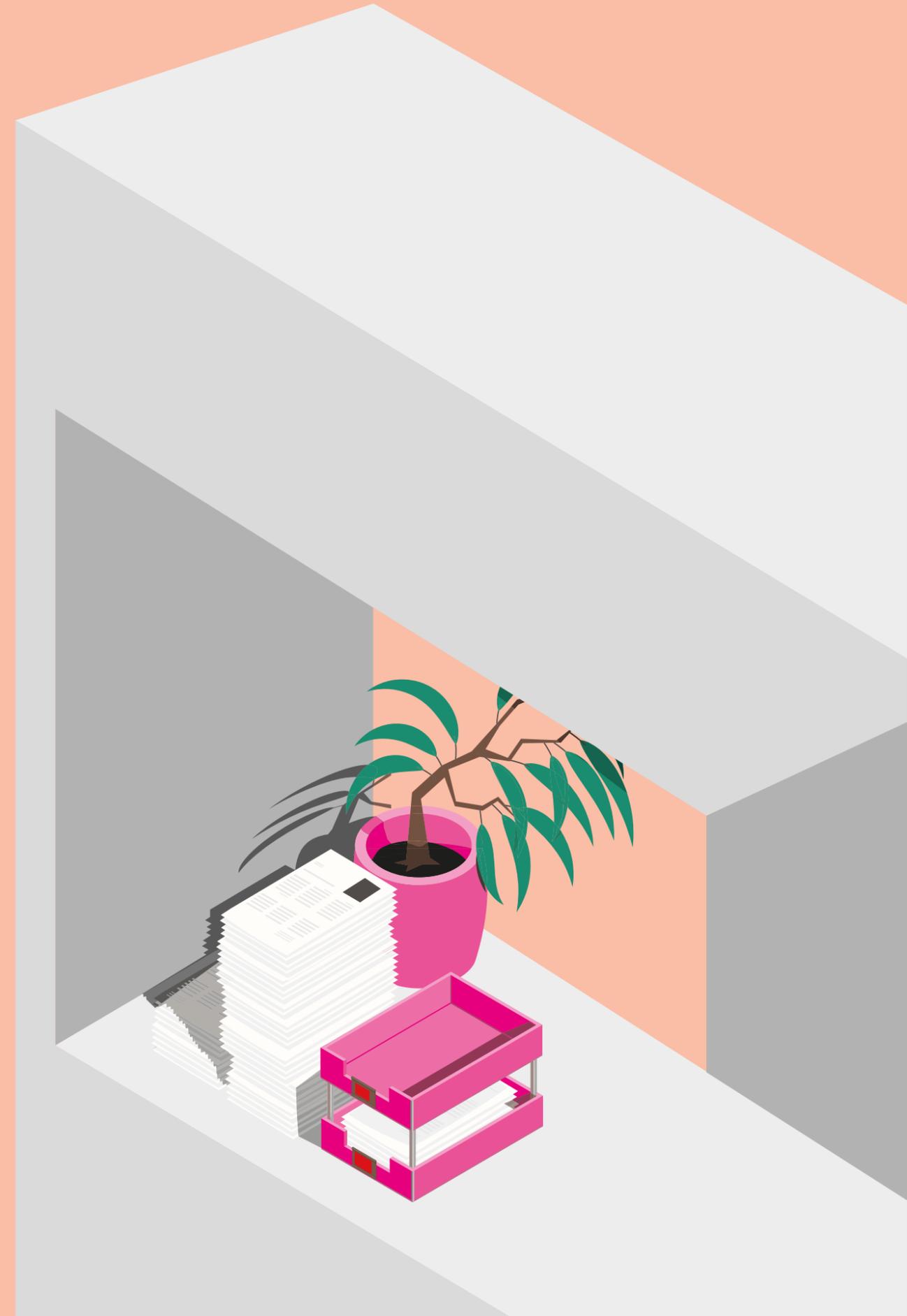
2.2 Mesure communale

**Proposer des cours de français pour pallier à la fermeture des écoles de langue pendant l'été.**

Des cours de français de base sur 3 niveaux (alphabétisation, A1 et A2) sont proposés du lundi au vendredi durant le mois de juillet pour pallier au manque d'offre de cours de français. Les cours sont dispensés par des enseignant-es de français langue étrangère formé-es. Les agent-es d'intégration présentent les projets d'intégration et facilitent l'accès aux informations et aux prestations communales. Ils-elles bénéficient d'une formation continue au JECOS.

Une halte-garderie favorisant la socialisation des enfants est à disposition des participant-es.

Des liens sociaux sont créés entre les bénéficiaires par des activités amusantes et créatives dans un lieu ouvert à toute la population.



## Aptitude à la formation et employabilité

Objectif du SEM:

# Personnes qui ont un potentiel de formation et représentent un potentiel de main d'œuvre



### 3.1 Mesure communale

Engager d'avantage de personnes issues de la migration et accueillir les bénévoles dans les projets du JECOS pour une administration inclusive.

Offrir un programme de formation continue pour former les agent-es d'intégration. Les thématiques sont choisies selon les besoins des bénéficiaires. Elles sont listées dans le rapport annuel.

Des personnes issues de la migration sont engagées en tant qu'agent-es d'intégration. Elles contribuent à la mise en œuvre des projets du Secteur intégration. Un programme de formation continue sur des thématiques couvrant les 6 domaines de la politique d'intégration est proposé aux agent-es d'intégration. Si nécessaire, leurs compétences de base sont améliorées. Les compétences méthodologiques dans l'animation, les techniques d'entretien, etc. sont également renforcées par cette offre. Les connaissances spécifiques sont développées en lien avec des prestataires externes. Leur employabilité est renforcée pour qu'ils trouvent un emploi selon leurs compétences.

### 3.2 Mesure communale

Renforcer le dispositif commune/canton pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes issues de la migration.

Développer le dispositif d'aide au courrier.

Une collaboration est établie avec l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Un calendrier de rendez-vous est proposé aux agent-es d'intégration pour accompagner toutes les personnes en recherche d'emploi sans mesure d'accompagnement de l'Office régional de placement (ORP). Un dossier électronique du demandeur ou de la demandeuse est constitué grâce à l'aide des agent-es d'intégration avec tous les documents nécessaires. Le rendez-vous à l'OCOSP concerne non seulement l'accompagnement individuel mais aussi l'orientation et le conseil dans les démarches de reconnaissance de diplômes étrangers.

Pour aller à l'OCOSP, les demandeur-euses doivent se munir d'un CV rédigé en français sur une clé USB. Le dispositif d'aide au courrier joue un rôle important afin de répondre aux besoins des personnes n'ayant pas les moyens nécessaires pour écrire un CV ou des courriers, que ce soit au niveau de la langue française ou du matériel informatique. Des ateliers de rédaction de CV sont proposés.

Le renforcement des liens avec les institutions cantonales, les agences de placement ou les employeurs est développé, afin que chacun et chacune ait accès équitablement aux prestations d'insertion et d'orientation.

### 3.3 Mesure communale

Le Service des ressources humaines propose des formations aux employés communaux afin d'améliorer l'accueil à la population et la compréhension interculturelle dans l'administration.

Le Secteur intégration organise une plateforme inter-services afin d'identifier les besoins en formation pour toutes les personnes en lien direct avec la population. Les formations sont définies en collaboration avec les employé-es issu-es de la migration pour valoriser leurs compétences et renforcer leur employabilité. Les langues parlées dans l'administration communale sont répertoriées et diffusées. Le Service des ressources humaines finance les formations.

### 3.4 Mesure communale

Le programme des tables-rondes Femmes-Tische est développé en collaboration avec des agent-es d'intégration. Ils-elles sont engagé-es à la commune avec un statut de personnel auxiliaire.

Du matériel d'animation est créé et mis à disposition.

Des personnes avec un potentiel d'employabilité, issues de la migration, sont engagées comme agent-es d'intégration dans le programme Femmes-Tische. Ils-elles organisent des tables rondes sur des thématiques liées à la santé, la famille et l'intégration dans un cadre privé ou institutionnel. La pratique de l'animation de groupe, en français ou dans leur langue d'origine, renforce leurs compétences personnelles à travailler en autonomie. Pour créer des groupes, le programme oblige l'agent-e à élargir son réseau, ce qui favorise les opportunités de rencontrer des futurs employeurs. La pratique de la langue française dans un environnement professionnel ainsi que l'intégration des codes du monde du travail d'une administration publique, améliorent leur employabilité.

Par une approche bas-seuil et participative, les bénéficiaires présents aux tables rondes acquièrent des connaissances répondant directement à leurs besoins. Cela favorise leur autonomie et leur auto-détermination. Ils-elles élargissent leur réseau social et améliorent leur estime de soi. Ce processus d'empowerment et le soulagement psychologique qui en découle, développent l'employabilité des bénéficiaires. Leur participation aux tables rondes peut également amener des personnes à être engagées comme agent-e d'intégration.

Le matériel d'animation est créé et/ou adapté par le Secteur intégration selon les besoins des bénéficiaires. Il est conçu dans un souci d'accessibilité et proche de la réalité de vie des participant-es.

Domaine 4

## Petite enfance

Objectif du SEM:

# Encouragement des offres d'information et de soutien pour les familles migrantes

4.1 Mesure communale (selon 3 axes: A, B, C)

- A** Augmenter les places d'accueil pour les 0-4 ans pour les familles en processus d'intégration à la halte-garderie de l'Espace Traits d'Union.

La halte-garderie de l'Espace Traits d'Union fonctionne 5 demi-journées par semaine (1 demi-journée d'accueil en plus). Un concept pédagogique est proposé par la coordinatrice qualité du réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et région (RéAjy). L'animatrice de la halte-garderie suit une formation qualifiante.

- B** Subventionner des places en garderies privées pour les enfants en liste d'attente en socialisation du réseau RéAjy.

2 places à 100 % sont réservées dans 2 garderies privées pour accueillir les enfants issus de la migration avec un besoin de socialisation (dont les 2 parents n'ont pas une activité professionnelle).

- C** Ouvrir un halte-garderie dans la Maison Pré du Canal pour les enfants des parents qui participent aux activités des associations.

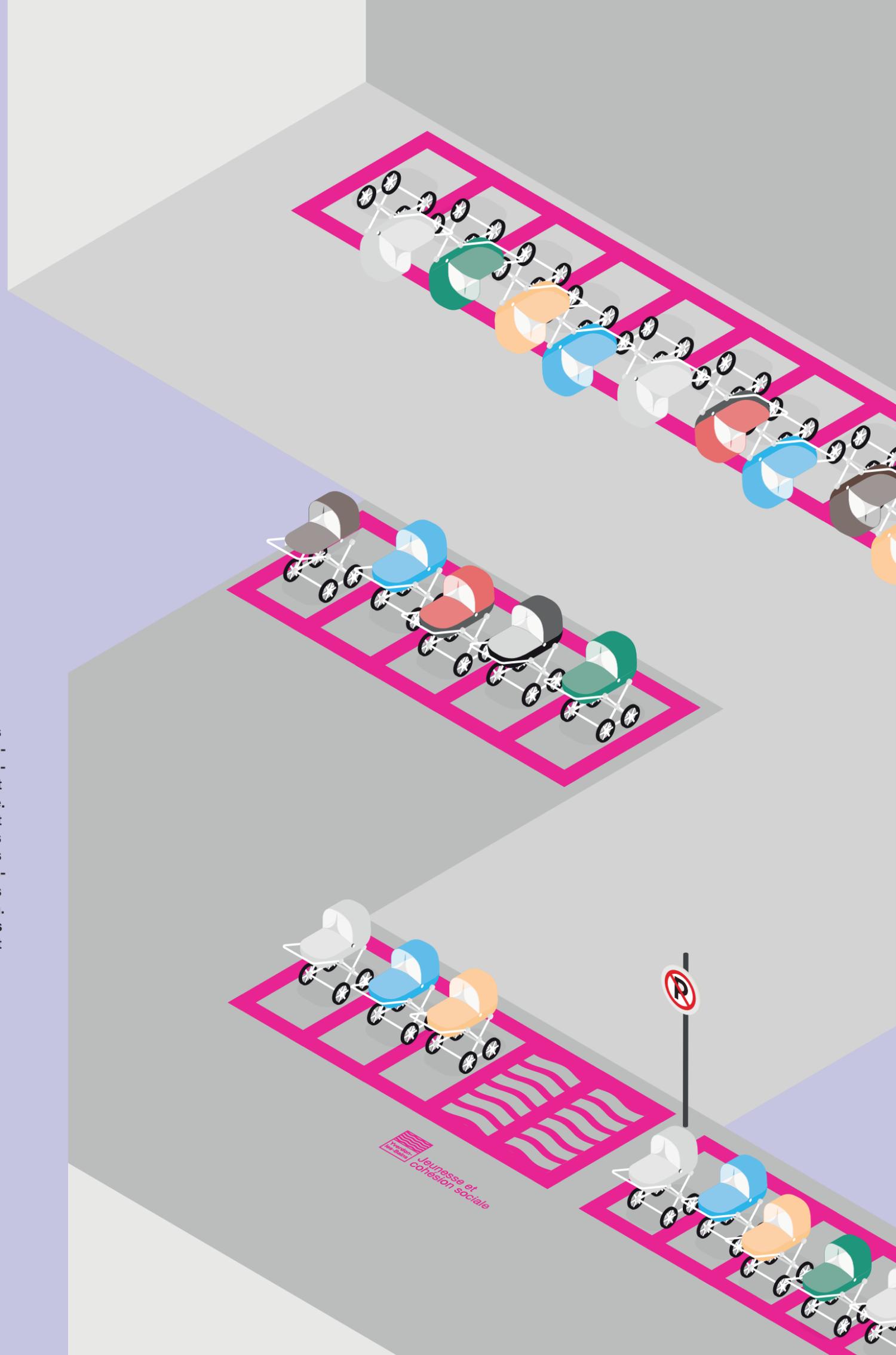
Dans le cadre des projets organisés par des associations subventionnées, œuvrant pour l'intégration, une halte-garderie est disponible dans la Maison Pré du Canal pour favoriser la socialisation des enfants et l'information aux parents sur les offres d'intégration.

4.2 Mesure communale

- Coordonner avec l'établissement primaire Edmond Gilliard (EPEG) le dispositif « De la maison à l'école » en mettant à disposition des agentes d'intégration formées.

De la Maison à l'école s'adresse aux enfants et à leurs parents qui vont entrer à l'école en août. Mené en collaboration avec l'Etablissement primaire Edmond Gilliard, il propose des ateliers aux enfants, directement dans leur futur collège, pour les préparer à l'école. C'est aussi une occasion pour le corps enseignant de mieux connaître les enfants et d'échanger avec les parents. Des agent-es d'intégration sont engagé-es et encadrent les enfants avec les enseignantes responsables. Elles transmettent de l'information sur les offres d'intégration aux parents issus de la migration.

Afin de proposer ce dispositif à toutes les familles yverdonnoises, il est élargi aux familles qui dépendent de l'établissement primaire Pestalozzi.



Domaine 5

## Vivre ensemble et participation

Objectif du SEM:

# Encouragement de l'offre en matière de vivre-ensemble et de participation

5.1 Mesure communale

**Un lieu d'accueil temporaire est ouvert pour les activités des associations. Il favorise l'échange et la création de projets.**

**La diffusion de l'information est améliorée au sein des associations d'immigrés et des associations d'entraide.**

Les Secteurs quartiers, affaires sociales et seniors et intégration du JECOS ont un objectif commun qui est de proposer des activités gratuites au plus proche des habitant-es et de permettre à toutes et tous de trouver sa place dans la société en favorisant le vivre-ensemble. Ces deux secteurs du JECOS ont l'opportunité d'aménager une ancienne école primaire en utilisation temporaire pour se rapprocher des habitant-es et renforcer des prestations déjà existantes (mais qui manquent de place pour se déployer). Pour ce faire, des professionnel-les soutiennent dans ce lieu, surnommé « Maison Pré-du-Canal », des activités gratuites de loisirs, de rencontres, de formations, dans un esprit de libre adhésion et d'ouverture à l'autre.

Cet espace permet aussi d'écouter, d'informer et d'échanger sur la vie citoyenne. Une halte-garderie est ouverte pour toutes les activités proposées (voir objectif 4.1).

Des rencontres sont organisées entre les associations locales et les représentant-es politiques et institutionnel-les pour créer des liens et des actions entre les différentes communautés et aller à la rencontre de la population.

Une étude est menée sur la transmission de l'information au sein des associations d'immigré-es.

5.2 Mesure communale

**Soutenir financièrement les projets des associations.**

**Accompagner les associations dans le développement et la réalisation des projets d'intégration.**

Le Secteur intégration soutient les associations en lien avec l'intégration dans leurs projets et leur met à disposition la méthodologie et les outils nécessaires. Si nécessaire, le Secteur intégration les soutient financièrement ou les accompagne dans les demandes de subventions et la concrétisation de leurs projets.

Une consultation est lancée avec les associations partenaires afin de voir comment adapter le processus de financement des projets et si des appels à projets plus formels doivent être mis en place.

Une formation en gestion de projets est organisée et forme un outil utile pour l'émergence de nouveaux projets, le développement de nouvelles prestations dans l'intégration ainsi que la collaboration transversale entre le secteur public et privé. Grâce à l'expertise acquise, les associations d'immigré-es participent à des projets subventionnés par des services communaux et cantonaux.

Le soutien méthodologique aux associations renforce l'intégration sociale par la réalisation d'actions concrètes et durables et valorise l'engagement citoyen.

5.3 Mesure communale

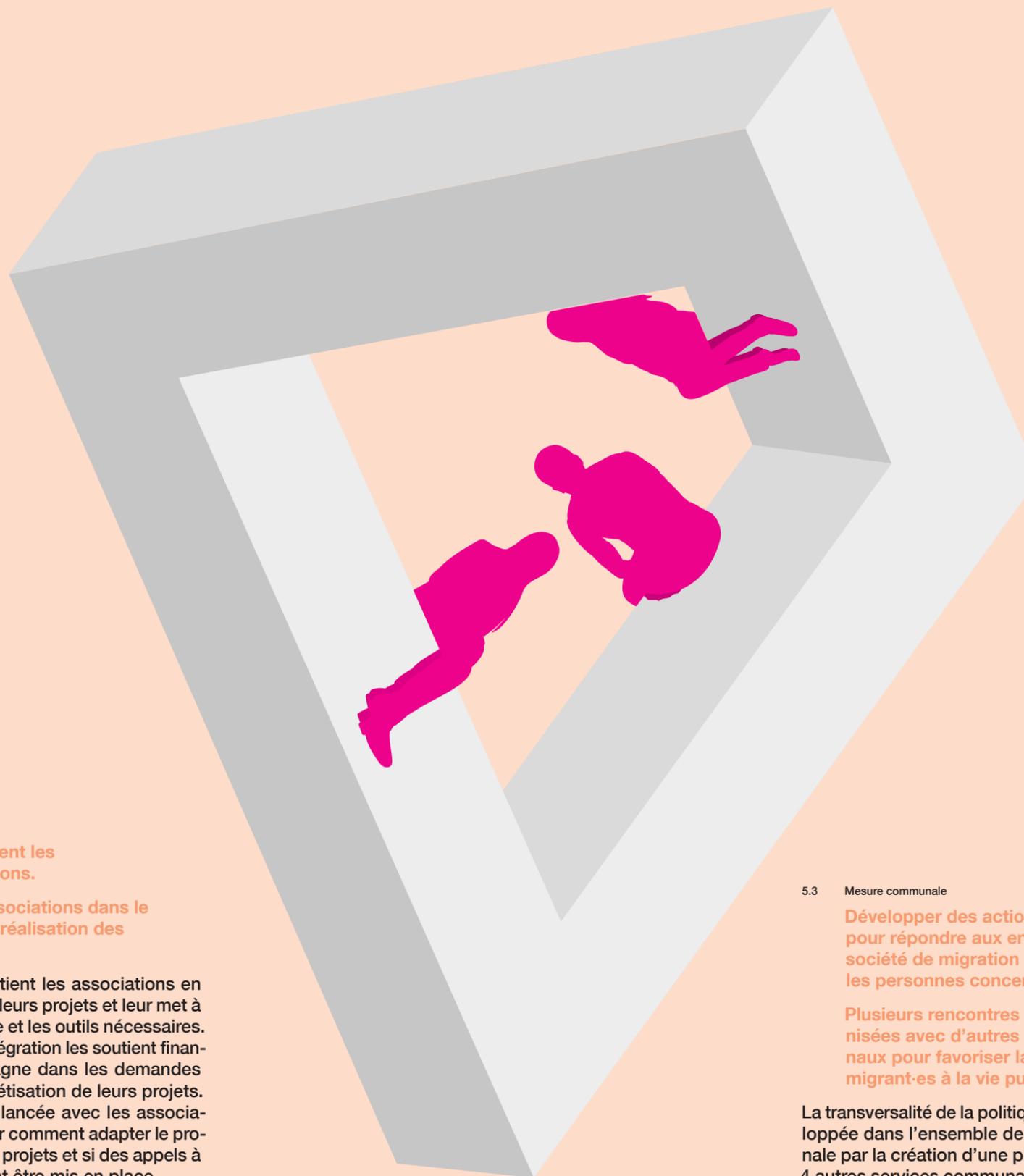
**Développer des actions spécifiques pour répondre aux enjeux d'une société de migration en impliquant les personnes concernées.**

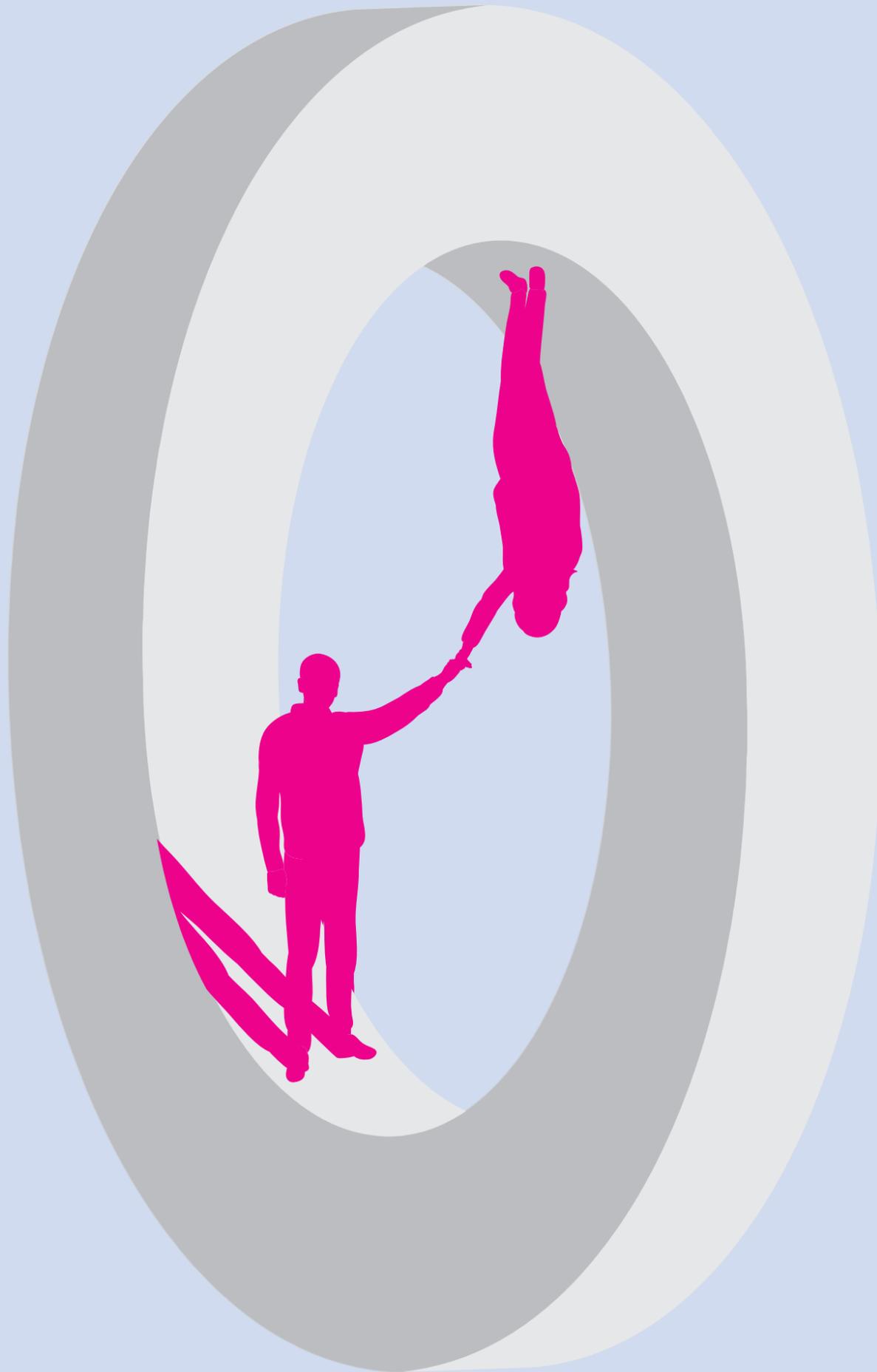
**Plusieurs rencontres annuelles sont organisées avec d'autres services communaux pour favoriser la participation des migrant-es à la vie publique.**

La transversalité de la politique d'intégration est développée dans l'ensemble de l'administration communale par la création d'une plateforme avec au moins 4 autres services communaux. Les partenaires communaux et associatifs sont sensibilisés aux besoins et aux compétences des personnes issues de la migration. Les agent-es d'intégration et le Secteur intégration participent aux plateformes communales, cantonales et fédérales en tant que spécialistes de la migration.

Chaque mesure de la politique d'intégration est évaluée tous les 3 mois en interne.

Chaque responsable de projet organise un bilan avec les participants et rédige un rapport et un décompte final.





Domaine 6

## Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

Objectif du SEM:

L'encouragement spécifique de l'intégration participe à l'échange national de connaissances et d'expériences sur la gestion de la diversité et la lutte contre la discrimination et le racisme et soutient à ce titre des projets au niveau communal.

6.1 Mesure communale

**Implanter la feuille de route du SLR «ouverture des institutions à la diversité» dans les services communaux.**

Établir un plan d'action en développant le projet «Ouverture des institutions à la diversité» dans les services communaux pour sensibiliser le personnel communal aux enjeux du racisme et à la thématique du racisme structurel. Continuer à développer le projet pilote au sein du JECOS.

Promouvoir une démarche de protection contre la discrimination en amenant de l'expertise au sein des services communaux.

6.2 Mesure communale

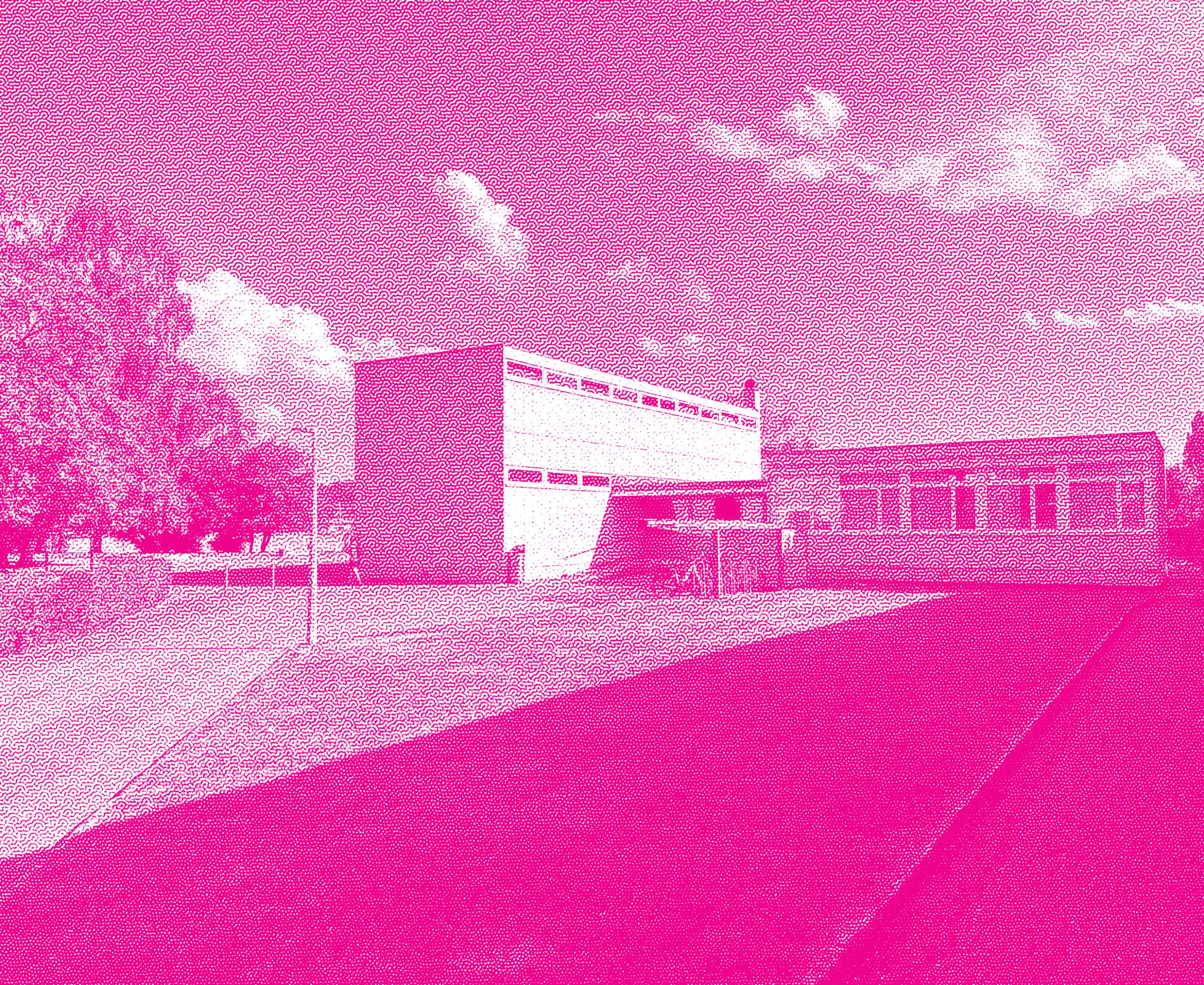
**Organiser des campagnes de sensibilisation et de prévention du racisme.**

Proposer des activités destinées à la population par une campagne de sensibilisation nommée Parlons du racisme, autour de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Former de façon continue les acteur-trices du Secteur intégration aux outils et méthodes de soutien aux victimes, aux évolutions et aux enjeux de la prévention du racisme.

Les projets des associations actives dans le domaine de la protection contre les discriminations sont soutenus.

L'ancrage dans les structures ordinaires de la lutte contre les discriminations est promu comme un sujet qui concerne toute la population et non pas uniquement les étrangères et les étrangers.





**Service jeunesse et cohésion sociale JECOS**  
**Secteur Intégration**

Rue de Neuchâtel 2  
1400 Yverdon-les-Bains

[integration@yverdon-les-bains.ch](mailto:integration@yverdon-les-bains.ch)  
[www.yverdon-les-bains.ch/integration](http://www.yverdon-les-bains.ch/integration)